

<https://www.francebleu.fr/infos/education/la-videoprotection-installee-dans-les-colleges-de...>

De

4 min read

La vidéoprotection installée dans les collèges de Seine-Maritime soulève des interrogations

Dans sa loge située à l'entrée du collège Jean-Lecanuet de Rouen, Valérie Pires, agent d'accueil, observe les va-et-vient sur son écran d'ordinateur. *"Ces trois caméras me permettent d'avoir accès aux barrières, à l'entrée des élèves, des professeurs et des cuisines"*, explique-t-elle mardi dernier, jour d'inauguration du nouveau système de vidéosurveillance. *"J'ai vraiment une visibilité de l'individu qui rentre, je peux voir si c'est bien un élève. Ça change beaucoup de choses"*, poursuit celle qui devait jusqu'ici observer les entrées et sorties uniquement grâce à un miroir.



Huit caméras ont été installées début novembre dans l'établissement scolaire par le Département de la Seine-Maritime, à la demande des équipes de direction et après un vote du Conseil d'administration. Le Département a testé le dispositif en juin dernier au collège Henri-Wallon du Havre et le déploie désormais dans douze autres établissements. À terme, les 108 collèges publics du département devraient en être dotés.

L'objectif est de renforcer la sécurité des établissements explique Vincent Snozzi, le principal du collège Jean-Lecanuet. *"Ça permet d'avoir des images en cas d'intrusion ou de danger pour les personnels et de travailler avec la police"*, souligne-t-il. L'intérêt doit aussi être dissuasif. Ces dernières années, ce collège de plus de 650 élèves a connu quelques intrusions et des jets de projectiles. Tout l'enjeu de l'installation des caméras est

donc d'arriver à protéger les biens, les élèves et le personnel, tout en respectant la liberté de chacun.

Un cadre strict

Ce type de dispositif est très réglementé. Dans une note rendue publique en décembre 2019, la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) donnait toute une série de recommandations : ne pas filmer dans les salles de classe ni la cour de récréation, ne conserver les images que sur une courte période définie à l'avance, désigner seulement quelques personnes autorisées à les visionner, etc.

Une liste appliquée à la lettre assure le président du Département, Bertrand Bellanger : *"C'est un respect strict des libertés publiques"*, indique-t-il, et *"tout cela est fonction de la délivrance d'une autorisation préfectorale"*. Les images captées par les caméras sont ainsi conservées 30 jours maximum et seule l'équipe de direction de l'établissement peut accéder aux séquences enregistrées.

"La vidéosurveillance n'a pas vraiment sa place dans les établissements scolaires"

Mais l'installation de la vidéoprotection a fait grincer des dents parmi les professeurs, notamment à cause d'une caméra, installée au niveau de l'accès au parking des enseignants, ce qui permet de voir leurs entrées et sorties. Face au mécontentement, *"on a adapté ce qui a été proposé"*, explique le principal. *"On filme, on enregistre les images mais elles ne sont pas vues en direct"*, précise-t-il. Ainsi, sur les huit caméras installées, seules trois fournissent des images visionnées en direct. Les discussions se poursuivent pour trouver un accord pour les cinq restantes.

En règle générale, le Snes, Syndicat national des enseignements de second degré, est opposé à l'installation de caméras. *"On estime que la vidéosurveillance n'a pas vraiment sa place dans les établissements scolaires"*, indique Claire-Marie Féret, co-secrétaire académique du syndicat. Beaucoup de professeurs y sont *"opposés"*, selon elle, *"pour des questions de liberté, d'opposition à une surveillance globale, des questions de vie privée"*. *"Ce n'est pas une réponse technique qu'attendent les collègues et la plupart des*

parents d'élèves mais vraiment une réponse humaine, d'éducation, de prévention et, en ce sens, la vidéosurveillance ne remplit pas du tout ces missions", souligne-t-elle.

Le syndicat milite davantage pour une augmentation du nombre de surveillants ou d'agents dans les collèges. *"La vidéosurveillance en tant que telle n'est pas du tout une réponse aux incivilités qu'on peut constater aux abords des collèges par exemple. C'est un coût extrêmement important pour la collectivité, qui pourrait certainement servir à bien d'autres choses dans l'intérêt des élèves",* estime Claire-Marie Féret. Au collège Lecanuet, le déploiement des huit caméras a coûté près de 11.000 euros au Département.

Generated with Reader Mode